

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE DE PUYGROS

Chef lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Absents : 1

Date de la convocation

19 septembre 2018

Date d'affichage

26 septembre 2018

Exécutoire

26 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MEUNIER.

Présents : BELLEMIN Franck - CAILLE Anthony - CHALAND Claudine - DARTIS Nicolas – GACHET Anthony – MEUNIER Luc – PROVENT Marlène - SCROFANI François - TORRES Rémi – VACHET Patrick

Absents : REGOTTAZ Françoise

Pouvoirs : REGOTTAZ Françoise donne pouvoir à DARTIS Nicolas

Secrétaire de séance : GACHET Anthony

1 – Objet : Actualisation des statuts de la Communauté d'agglomération complémentaire

M. le Maire indique qu'il convient d'actualiser les statuts de la Communauté d'agglomération.

Il rappelle que cette désignation est demandée par le Conseil communautaire de Chambéry Métropole – Coeur des Bauges, plus précisément Grand Chambéry.

La première révision concernant Grand Chambéry a été délibérée lors du Conseil Municipal du 27 août 2018.

Cette deuxième révision concerne le transfert de compétence relative à l'exploitation des stations Aillons/Margeriaz à la communauté d'agglomération de façon à ce que cette dernière puisse la transférer à son tour au syndicat mixte Savoie Grand Revard.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de statuts de la Communauté d'agglomération annexé.
- Précise que les dispositions relatives aux compétences optionnelles et facultatives prendront effet au 1^{er} janvier 2019, les autres dispositions et l'article 5-3-6 relatif aux activités de sports et de loisirs de montagne prenant effet dès que l'arrêté préfectoral portant modification des statuts sera devenu exécutoire.
- Autorise le maire à signer les documents à intervenir.

2- Objet : Mise à jour du tableau des emplois

M. le Maire indique qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois. Il rappelle que des emplois ont été modifiés le 10 juillet 2018.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF.	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Secrétaire de mairie	C	1	35 H
Agent technique	C	1	32 H
ATSEM	C	1	28.76 H
Agent polyvalent périscolaire	C	1	33 H
TOTAL : 4			

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 septembre 2018.
- Décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

3 – Objet : Mise à jour du règlement intérieur de la cantine municipal

M. le Maire indique qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la cantine.

Il rappelle qu'une augmentation tarifaire des repas de la cantine avait été voté lors du dernier Conseil Municipal suite aux contraintes apportées par ce changement de prestataires (passage à une liaison froide ce que génère une modification du temps de travail des agents affectés).

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le règlement intérieur de la cantine municipal 2018-2019.

La séance est levée à 19 H 40

Secrétaire de séance,
GACHET Anthony



Le Maire,
MEUNIER Luc

